



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°29.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire,

Date de convocation :  
15 avril 2026

### Etaients présents :

Date d'affichage :  
15 avril 2026

Madame THEMOT, Monsieur BERNARD, Madame HEBBAR, Monsieur LAPORTE, Madame TESSON, Monsieur LAGNEZ, Madame PEIRE, Monsieur CHANAL, Adjoints au Maire.

Nombre de  
conseillers :

Monsieur SAINTE-BEUVE, Madame MARTIN, Monsieur GIACALONE, Madame LORENZO, Monsieur WIESEN, Monsieur LICETTE, Madame LERNATOWSKA, Monsieur BRODIER, Madame BIET, Conseillers Municipaux délégués.

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Monsieur GEBAUER, Madame DOS RAMOS, Monsieur KOVAC, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur ESNEE, Madame LASHAB, Monsieur ROMERO, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame SOUFFRANT a donné pouvoir à Monsieur LAGNEZ  
Madame KATACHE a donné pouvoir à Madame THEMOT

Secrétaires de séance :

Monsieur SAINTE-BEUVE et Madame DOS RAMOS

**OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET DES MEMBRES SUPPLÉANTS  
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE  
PUBLIC (CDSP)**

### RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2 ;

**VU** les dispositions relatives à l'élection des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public ;

**CONSIDERANT** que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) sont composées, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** qu'une seule liste de candidats a été déposée pour chacune des commissions ;

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **CONSTATE** qu'une seule liste de candidats a été déposée pour la Commission Unique d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public ;
- ⇒ **PRÉCISE** que Monsieur le maire préside la commission de droit et que le nombre de membres élus du conseil municipal à 5 membres titulaires, auxquels sont associés un nombre égal de membres suppléants ;
- ⇒ **PROCEDE À L'ÉLECTION** des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public ;

**Résultat du vote :**

- Nombre de membres en exercice : 27
- Présents : 25
- Pouvoirs : 2
- Votants : 27
- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Proclamation des résultats :**

**Commission d'Appel d'Offres (CAO) :**

| <b>Liste pour la CAO</b>  |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| <u>Membres titulaires</u> | <u>Membres suppléants</u> |
| Sandrine THEMIOT          | Chantal TESSON            |
| Gérard SAINTE BEUVE       | Benjamin LAGNEZ           |
| Pascal BERNARD            | Angela Patricia LORENZO   |
| Bertrand KOVAC            | Patrice GEBAUER           |
| Jean-Marie ROMERO         | Mounia HEBBAR             |

**Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :**

| <b>Liste pour la CDSP</b> |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| <u>Membres titulaires</u> | <u>Membres suppléants</u> |
| Sandrine THEMIOT          | Chantal TESSON            |
| Gérard SAINTE BEUVE       | Benjamin LAGNEZ           |
| Pascal BERNARD            | Angela Patricia LORENZO   |
| Bertrand KOVAC            | Patrice GEBAUER           |
| Jean-Marie ROMERO         | Mounia HEBBAR             |

- ⇒ **PRÉCISE** que les commissions ainsi constituées sont installées pour la durée du mandat municipal ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise  
à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*